



Séance ordinaire février 2023

Martin Nadon, maire, a annoncé que les citoyens avaient récemment reçu leurs comptes de taxes.

Questionnements concernant le Havre des Falaises

Lors de la première séance de questions des citoyens, on demande si le chemin de la Rivière sera raccordé au nouveau développement. Le maire explique que le projet présente quatre phases, que les trois premières sont déjà réalisées et que des constructions sont complétées dans les deux premières.

Il reste donc la phase 4, qui sera faite vers le rang 7, et le Conseil va, selon le maire, devoir se pencher sur ce dossier qui semble poser certains problèmes. Le maire a indiqué que ce projet n'aurait pas vu le jour, eut été de son administration. Il a toutefois précisé que, pour l'heure, rien ne concerne le chemin de la Rivière. Ce chemin présente toutefois une problématique d'enclavement qui fait en sorte que, en cas de mesures d'urgence, il est souvent nécessaire de passer directement sur la piste cyclable et que ce n'est pas souhaitable.

Aide financière-Le Conseil a accordé 31 500 \$ d'aide financière à la Chambre de commerce, vu l'importance de l'organisation pour les commerces piedmontais.

Procès criminels - La Cour municipale régionale est à Sainte-Adèle et la Ville a manifesté son désir de ne plus traiter des dossiers de nature criminelle. Piedmont a donc résolu de ne plus traiter de ces dossiers, qui seront ramenés au Palais de justice de Saint-Jérôme.

Assises 2023 de l'UMQ-La directrice générale, le maire Martin Nadon et trois conseillers de son équipe y assisteront. Marival Gallant, conseillère, a demandé le vote et indiqué s'y opposer, vu l'augmentation du budget pour l'événement, ainsi que le fait que tous les conseillers n'avaient pas été consultés à ce sujet. Le maire a répondu que tout le monde avait été consulté, mais que madame Gallant était absente de la rencontre à ce moment-là.

Cours d'eau chemin Hervé-On souhaite trouver une solution aux débordements fréquents. Une entente intermunicipale sera signée à cet effet.

Règlements adoptés

Les règlements 735-01-22 et 759-04-22, concernant les normes de construction pour les chemins privés ont été adoptés, ceci pour mieux encadrer le développement et faire en sorte qu'il soit plus réfléchi.

Le règlement 757-72-22, concernant l'hébergement de type touristique dans les résidences principales, a été adopté. Seules les propriétés établies le long de la 117 pourront désormais effectuer de l'hébergement touristique à court terme de type «Airbnb».

Le règlement 757-71-22 est adopté. On retire ainsi la disposition permettant les projets intégrés sur tout le territoire. Ce règlement, à visée temporaire, fait suite aux démarches qui ont été entreprises dans le but de refaire le plan d'urba-

Réhabilitation des chemins Avila et de la Montagne

Avis de motion a été donné afin d'adopter un règlement d'emprunt de près de 8 millions de dollars. La directrice générale a toutefois précisé que près de 5 millions de dollars seront reçus en subvention, dont un montant supplémentaire de 300 000 \$ qui a été annoncé plus tôt dans la séance. Presque toute la longueur du chemin Avila, incluant les ponceaux, sera refaite. Pour le chemin de la Montagne, il s'agit de travaux de réfection de la section entre Piedmont et Saint-Hippolyte. La section entre le mont Olympia et la 117 fera l'objet d'autres démarches ultérieurement, considérant l'important développement immobilier et les problèmes de circulation existants.

Systèmes privés de traitement des eaux usées par UV

Un avis de motion concernant le règlement 869-01-23 a été donné. Le maire a expliqué que de nombreux promoteurs se sont saisis d'une brèche réglementaire afin d'installer des systèmes privés de traitement des eaux usées par ultra-violet. Ces systèmes seraient particulièrement difficiles à surveiller pour les inspecteurs. Ils ne seront désormais plus acceptés pour toute nouvelle construction.

Révision du plan d'urbanisme

Le CCU s'est penché, dans la foulée de la révision du plan d'urbanisme, sur la possibilité de la Municipalité d'acquérir des terrains d'intérêt.

Des consultations citoyennes auront par ailleurs lieu en mars concernant le nouveau plan d'urbanisme. Les citoyens sont invités à surveiller les actualités pour en prendre connaissance et y participer.

Résidences de tourisme illégales - des discussions ont eu lieu à savoir comment la réglementation pourra être appliquée.

Le chemin des Pentes sera renommé chemin Louis-Dufour, en l'honneur de cet acteur d'importance pour la Municipalité.

Une piste d'hébertisme sera installée dans le parc Gilbert-Aubin. Des subventions de plus de 17000\$ seront reçues à cet effet, portant le coût de l'opération à quelque 12000\$ pour la Municipalité. On procédera par ailleurs à l'achat d'une machine à «slush», d'un iglou gonflable et de projecteurs.

Le Conseil a par ailleurs approuvé une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité afin de procéder à l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et à la plantation d'une forêt nourricière dans le parc Gilbert-Aubin.

Deuxième séance de questions

Un citoyen demande pourquoi son compte a augmenté de 10% alors que l'exemple montré au budget présentait une augmentation de 1 %. Le maire explique que les citoyens qui ne sont pas branchés aux services d'égout et d'aqueduc ont effectivement des comptes de taxes plus élevés et qu'il s'agit d'une nouvelle mesure comptable pour se conformer aux règles fiscales.

Une citoyenne s'inquiète des travaux arrêtés depuis plus d'un an au Nordais. Le maire répond que la Municipalité a reçu une poursuite de quelque 300000\$ il y a quelques semaines et que le dossier est judiciarisé. Il précise que des discussions

devront avoir lieu afin de faire avancer le dossier.

Une équipe de sécurité patrouille en été et un citoyen remet cela en question. Le maire indique qu'il va falloir baliser les patrouilles et voir ce que les citoyens souhaitent qu'ils fassent sur le territoire, et s'assurer que nous en avons pour notre argent, insistant sur le fait que les patrouilles peuvent combler le vide laissé par l'absence d'une police municipale.

